RÉGIMES DE RETRAITE

GERESO FORMATION I CONSEIL I ÉDITION



NOUVELLES DISPOSITIONS ET INCIDENCES PRATIQUES

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

PREMIÈRE PARTIE

RETRAITE: LE RÉGIME DE BASE (2 JOURS - RTSS)

- Pension vieillesse du régime général
- Calcul de la pension vieillesse
- Liquidation et paiement de la pension
- Modalités d'attribution de la réversion

DEUXIÈME PARTIE

RETRAITE : LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES AGIRC-ARRCO, IRCANTEC (2 JOURS - RTCR)

- Retraite complémentaire des salariés (AGIRC-ARRCO) : application de l'ANI du 17 novembre 2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire
- > Régime complémentaire des agents contractuels de la fonction publique : l'IRCANTEC
- Évaluer et améliorer ses droits
- Principes et panorama des régimes de retraite par capitalisation en entreprise (PER Entreprise PERECO, PERO ou art.83, art. 39)
- Conséquences de la réforme de la retraite de base (la loi 2023-270 du 14 avril 2023)

OBJECTIFS

- Disposer d'une vision complète et détaillée des systèmes de retraite par répartition.
- Îdentifier les incidences de la réforme des retraites du 14 avril 2023 et de l'ANI du 17 novembre 2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire.
- Calculer une pension de retraite de base et une pension AGIRC-ARRCO en intégrant les coefficients de solidarité et les coefficients majorants.
- Déterminer une date de départ à la retraite et mesurer ses conséquences sur le montant des droits.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- 4 jours pour un panorama complet et actualisé des systèmes de retraites, des calculs, des modalités de liquidation et de tous les cas particuliers
- Une formation incontournable constituée de 2 modules complémentaires pour faire le point sur le régime général et les régimes complémentaires
 Inclus: une classe virtuelle à l'issue de la formation pour échanger et répondre à vos questions

PROFIL DES PARTICIPANTS

Responsables et gestionnaires des services RH/personnel/paie, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, commerciaux en assurance retraite collective, assistantes sociales

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application) Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

3 220 € HT3 790€ HT - Réf : RET-MORTSS 3 412 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : Les retraites (remise de 42 %, soit 191.98 € HT au lieu de 331 € HT)

Validité: 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse

PREMIÈRE PARTIE

les 3 et 4 juin 2024 les 14 et 15 octobre 2024

DEUXIÈME PARTIE

les 6 et 7 juin 2024 les 17 et 18 octobre 2024

Informations et inscriptions: Isabelle ROCHE - Appel gratuit: 0800 400 460 - Fax: 02 43 23 77 07 - formation@gereso.fr Cette formation en intra: Tél.: 02 43 23 59 89 - intra@gereso.fr

RETRAITE : LE RÉGIME DE BASE



2 jours

CALCULS, LIQUIDATION ET NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI N°2023-270 DU 14 AVRIL 2023

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés (les décrets , les circulaires d'application)

LA RETRAITE DU RÉGIME GÉNÉRAL

- › Présentation du système de retraite français
- les différents sites internet pour mieux comprendre ses droits
- Conditions d'ouverture de droits
 - l'âge minimum de liquidation : loi n°2023-270 du 14 avril 2023
 - cas particuliers de départs anticipés : carrières longues, salariés handicapés, retraite pour pénibilité, retraite au titre de l'incapacité permanente, retraite pour inaptitude
- > Durée d'assurance validée au régime général
 - les périodes cotisées
 - les périodes assimilées : chômage, maladie, maternité, invalidité, service national, stages d'insertion (loi de 2023)
 - les périodes rachetées : années d'études (tarifs préférentiels pour les jeunes), années incomplètes et d'activité à l'étranger
 - majoration de la durée d'assurance : majoration pour enfants, enfants handicapés, congé parental, majoration pour aidant familial
 - validation des périodes de stages et d'apprentissage : réforme 2023

CALCUL DE LA PENSION VIEILLESSE

- Base de calcul: salaires retenus (25 meilleures années) et système de revalorisation
- > Taux de pension : augmentation de la durée d'assurance carrière et décote
- Maximum et minimum contributif
- Le principe de la surcote, "surcote mère ou père de famille" (loi du 14 avril 2023)
- Avantages complémentaires : majoration de pension pour enfants, majoration tierce personne

Cas pratiques : estimations du montant de la pension vieillesse - carrière au régime général et retraite à taux plein - carrière au régime général et retraite avec décote et surcote

LIQUIDATION ET PAIEMENT DE LA PENSION

- Indemnité de départ ou de mise à la retraite : les conditions à remplir, la fiscalité
- Cessation d'activité et modalités de liquidation
- Conditions requises pour un départ anticipé dernières dispositions : carrières longues, salariés handicapés, pénibilité au travail, incapacité permanente

Cas pratique : étude d'une EIG afin de connaître les possibilités de départ anticipé

- Pension de substitution invalidité/vieillesse : loi n°2023-270 du 14 avril 2023
- › La retraite progressive : nouvelles conditions d'attribution, nouveau calcul
- Cumul emploi-retraite : les règles applicables suivant les situations ; acquisition de droits à la retraite sous conditions

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA RÉVERSION

- > Bénéficiaires (conjoint, ex conjoint)
- Les conditions requises : âge, ressources...
- Montant de la réversion
- Allocation d'orphelin : loi n°2023-270 du 14 avril 2023

Quiz de synthèse sur les différentes thématiques

OBJECTIFS

- Définir les différentes hypothèses de date départ à la retraite d'un salarié en tenant compte des règles de fonctionnement du régime général de la sécurité sociale
- Distinguer les différentes validations de trimestres.
- Appliquer les techniques de calcul pour estimer les montants des pensions selon les hypothèses de départ retenues.
- Vérifier les conditions d'ouverture de droit à la retraite progressive et du cumul emploi retraite.
- Expliquer aux salariés les modalités de liquidation.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une des seules formations en France entièrement dédiée à la compréhension du régime général de retraite
- Un contenu actualisé à chaque session pour intégrer toutes les nouveautés en matière de retraites
- De nombreux cas d'application pour valider ses acquis
- Inclus : une classe virtuelle à l'issue de la formation pour échanger et répondre à vos questions

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/paie, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, assistantes sociales

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application) Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation Évaluation à chaud et à froid

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance : les 11 et 12 mars 2024 les 3 et 4 juin 2024 les 2 et 3 décembre 2024

Paris Montparnasse : les 3 et 4 juin 2024 les 14 et 15 octobre 2024

RETRAITE : LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES AGIRC-ARRCO, IRCANTEC



2 jours

MÉCANISMES DE CALCUL ET CONDITIONS DE LIQUIDATION : ÂGE, NOMBRE DE POINTS

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS (AGIRC-ARRCO) : APPLICATION DE L'ANI DU 17 NOVEMBRE 2017 INSTITUANT LE RÉGIME AGIRC-ARRCO DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

- Historique de l'ARRCO-AGIRC : régimes et groupes de protection sociale
- Assiette et taux de cotisations (tranches de salaires) : comprendre le salaire brut , le taux contractuel de cotisations
- La contribution d'équilibre général, la Contribution d'équilibre technique (CET), la cotisation APEC
- Particularités AGIRC
 - le sort des points Tranche C acquis avant 2016
- › Modes de calculs de la retraite : les règles d'acquisition des points : salaire de référence , valeur du point
- › Conditions de liquidation : âge ou carrière
 - âge de retraite, cas de départs anticipés avant 62/64 ans
 - la retraite sans abattement
- > Points gratuits : maladie, maternité, invalidité et chômage
- Majorations de points : dispositions concernant les majorations pour enfants : enfant nés ou élevés et enfant à charge
- Rachat de points au titre des années d'études
- › Liquidation et paiement des retraites : la demande de retraite unique en ligne, les agences conseil AGIRC-ARRCO
- Prélèvements sur les retraites et conditions d'exonération partielle ou totale (CSG, CRDS, CASA, cotisation maladie)
- > Réversion : bénéficiaires, conditions d'attribution et montants, démarches

Cas pratiques : calculer des pensions retraite de salariés cadres avec des profils et des carrières variés

Reprise d'activité à la retraite (cumul emploi-retraite, retraite progressive) : les nouvelles dispositions en 2022 et 2023

Cas pratiques : calcul de retraite progressive

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE : L'IRCANTEC

- Assiette et taux de cotisations (taux théorique, taux d'appel)
- Acquisition de points et liquidation
- Réversion : bénéficiaires, conditions d'attribution et montants

LA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE EN ENTREPRISE

- Les différents régimes supplémentaires en entreprise : PERO, PERCOL
- Les différentes options pour l'entreprise et le salarié

OBJECTIFS

- Évaluer les incidences de l'ANI du 17 novembre 2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire.
- Estimer le montant de la pension en appliquant les modalités de calcul et de validation de points.
- Expliquer aux salariés les modalités de liquidation en intégrant les coefficients de solidarité et les coefficients majorants.
- Estimer le montant d'une pension de retraite globale d'un salarié.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- 2 jours pour une étude complète des régimes complémentaires de retraite
- Des cas pratiques et des analyses de situation tout au long de la formation

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/personnel/paie, gestionnaires retraite/prévoyance, responsables des avantages sociaux, assistantes sociales

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application) Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation Évaluation à chaud et à froid

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance : les 21 et 22 mars 2024 les 6 et 7 juin 2024 les 5 et 6 décembre 2024

Paris Montparnasse : les 6 et 7 juin 2024 les 17 et 18 octobre 2024



BULLETIN D'INSCRIPTION

GERESO SAS - 38 rue de la Teillaie CS 81826 - 72018 LE MANS Cedex 2 Tél. 02 43 23 09 09 - Fax 02 43 23 77 07 formation@gereso.fr - www.gereso.com

Participant(e)	Formation choisie
☐ Mme ☐ M. Nom	Titre
Prénom	Référence
Fonction	Dates
E-mail	Lieu
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)	Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an,
Tél. (ligne directe)	à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public). Merci de préciser votre choix :
Tél. mobile (pour infos de dernière minute)	☐ Formation + Accès e-ressources pendant un an * ☐ Formation seule
Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre	_Tarif
pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :	Indiquez le tarif HT selon l'option choisie
,	
•	
	N. P.
	Ville
·	Fax
Code APE / NAF	
Responsable de l'inscription	
□ Mme □ M. Nom	Prénom
Service/Fonction	
Tél. (ligne directe)	E-mail
Facturation/Règlement	
□ FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :	□ FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :
	Nom de l'OPCO
À l'attention de	
Nom	Numéro de prise en charge
Prénom	Adresse de votre OPCO
Service/Fonction	
E-mail	Code postal L L L L L
Libellé de la facture	Ville
	Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de
Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre	la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.
service, merci de préciser	Fait à : Le :
	Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :
Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?	
OUI NON	
Si OUI, numéro :	
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation	
Price an charge (si parcoure codificant)	La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente
Prise en charge (si parcours certifiant) :	précisées sur www.gereso.com/cgv/